

**CONSEIL GENERAL
DE LA GUADELOUPE**

□
DIRECTION DU CABINET

□
Affaire suivie par : D. DUMIRIER
N°2011/95 L CAB/DD/PD

REPUBLIQUE FRANCAISE

Basse-Terre, le 21 Avril 2011

LE PRESIDENT

A

Monsieur Alain PLAISIR
Comité d'Initiative Pour un Projet Alternatif
(CIPPA)
Rue Lucie BICHEBOIS
97113 GOURBEYRE

Monsieur,

Lors de la réunion du congrès des élus départementaux et régionaux du 28 décembre dernier, les élus guadeloupéens ont convenu que le processus d'élaboration d'un projet guadeloupéen de société initié par la résolution du 24 juin 2009 n'était pas arrivé à son terme.

Fort de ce constat, le congrès a adopté une nouvelle résolution actant la poursuite et l'approfondissement de cette démarche en sorte d'aboutir, au rythme du peuple guadeloupéen, et en tout cas avant la mise en œuvre de la réforme territoriale prévue en 2014, à la finalisation d'un projet de société préfigurant cette nouvelle Guadeloupe que l'immense majorité d'entre nous appelle de ses vœux.

Nombreux sont en effet les guadeloupéens qui dressent le constat des contraintes de mise en œuvre des politiques publiques, en termes de lisibilité et d'efficacité, dans une région monodépartementale.

Certes, il est évident que l'unanimité autour d'un seul et même projet politique n'est pas chose aisée, car la diversité des opinions et des options institutionnelles pour notre territoire est aussi réelle que porteuse de vitalité démocratique.

Pour autant, je demeure persuadé qu'il existe un plus petit dénominateur commun entre toutes ces ambitions, toutes ces volontés, toutes ces visions du pays, qu'il n'appartient qu'à nous de rechercher ensemble et, par dessus tout, à rendre possible sans arrière pensée.

Et je suis profondément convaincu que c'est en créant les conditions d'un débat serein avec le peuple guadeloupéen que nous parviendrons à jeter les bases d'un projet amendé, discuté et finalement validé par chaque citoyen.

L'objectif collectif assigné serait, dès lors, de favoriser l'émergence d'une vision désormais partagée de l'avenir de notre territoire en réconciliant et en fédérant les diverses composantes de la société guadeloupéenne qui fondent notre identité.

C'est dans cette perspective que je sollicite, eu égard à votre implication dans le débat public, votre contribution à ce débat fondateur d'une nouvelle Guadeloupe, dont je vous prie de me rendre destinataire pour le 30 mai prochain, délai de rigueur.

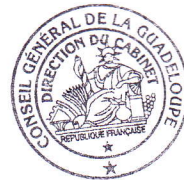
Cette première contribution écrite pourrait ainsi recouvrir les principales options que vous jugeriez indispensable de faire figurer dans le projet de société qui préfigurera la Guadeloupe de demain.

En ma qualité de président du congrès des élus départementaux et régionaux, **j'envisage en effet de réunir le Comité Guadeloupéen de Projet dans les tous premiers jours de juin afin que ce dernier entame le travail de synthèse des contributions qui lui seront parvenues.**

C'est cette synthèse qui sera le fondement du processus de rencontres et de débat avec le peuple guadeloupéen qui s'ensuivra dans toutes les communes de notre archipel, dans le cadre des comités communaux du projet, en sorte de **rendre chaque citoyen guadeloupéen acteur et responsable de son destin au sein de la République Française.**

Même si j'ai toujours affirmé mon option personnelle sur la question institutionnelle qui est celle d'une entité juridique unique dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, je considère que le champ du possible est ouvert car **nos institutions seront demain ce que les guadeloupéens en auront décidé à la faveur de ce processus démocratique.**

Vous remerciant par avance de votre engagement solidaire dans ce débat de fond aussi indispensable que salutaire pour notre territoire, je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.



**Le Président du Congrès des élus
Départementaux et Régionaux
Président du Conseil Général**

Jacques GILLOT